

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Jeudi 05 Mars 2026

Délibération 2026-09 Bis
 annule et remplace pour erreur matérielle

Le jeudi cinq mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente de Manou, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, Monsieur MOREAU et Madame LE NOC, vice-Présidents

Date de la convocation : 26/02/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Membres en exercice : 88

Membres ayant pris part au vote : 45

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, CHALLINE, LE NOC, GARNIER, GUILLEMET, BIGEAULT, DEGLOS, HAY, HUBERT, POINTEAU, BUFFETRILLE, MENANT, SERRE, DESVAUX, CHARDON, POTTIER, REVERSE, JULIEN, VILLEFAILLEAU, DUBOIS, ANDRE, FUKS, MICHEL, BERTRAND, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER S., SUBLEMONTIER D., BARTHET, PANIER, GUILLARD, SAULNIER, LE BLOAS, TREMIER, GUILLERM, DE LACHEISSERIE, PESCHEUR, POIRIER, MARTIN, PELOUIN, CHARREAU, MOREAU, VIGNERON, GUERIN.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs RIOLET, VINCENT, DESVAUX, JAHANDIER, TEILLEUX, COUTEL, MAIGNE, BOULLAI, DUCROCQ, BICHON, BOUQUET, RENONCET, VERRET.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs RENARD, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, HALLOUIN, LE QUERE, CHALON, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMEE, PLESSIS, JEROME, GERARD, ALLAIN, MOLLOT, JOVIGNOT, LAVIRON, ROULLEAU, HUET, LEDEZ, BOURGEOIS, LEROY, BESNARD, LABONNE, LABADIE, DONCK, AUBRY, BAUDRY, GODEAU, GENTY, LEDROIT, de la RAUDIÈRE, BIGEAULT.

Affectation du résultat de l'exercice 2025

Le Président présente le résultat de l'exercice 2025 :

	Section fonctionnement	Section investissement
Dépenses	4 041 793,99 €	692 469,85 €
Recettes	4 920 195,20 €	517 949,78 €
Reprise de résultat 2024	2 403 959,68 €	370 511,45 €
Résultat au 31/12/2025	3 282 360,89 €	195 991,38 €
Reste à réaliser dépenses	0€	1 019 325,52 €
Solde de l'exercice 2025	3 282 360,89 €	-823 334,14 €

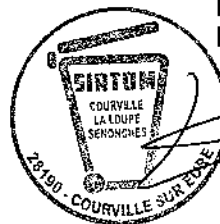
Il est proposé au comité syndical l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

- 195 991,38 € au compte 001 (résultat d'investissement reporté) en recettes d'investissement
- 2 282 360,89 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement
- 1 000 000,00 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement

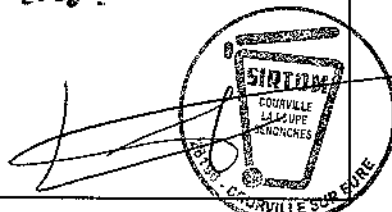
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette affectation du résultat de l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 16 Mars 2026
Et de la publication Du 17 Mars 2026.
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



PRÉFECTURE
D'EURE-ET-LOIR

16 MAR. 2026

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE